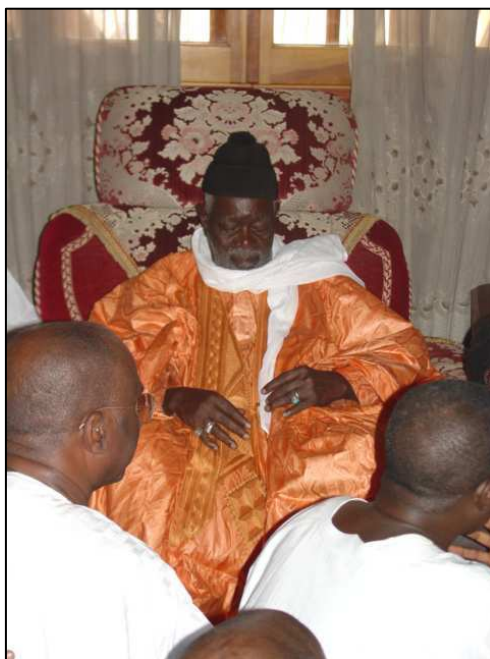




**DISCOURS DU KHALIFE GÉNÉRAL DES
MOURIDES SERIGNE MOUHAMMADOU
LAMINE BARA MBACKE**

***lors de la rencontre avec les responsables de la Communauté Rurale
de Touba et les chefs de village en présence des autorités
administratives de la région de Diourbel***

lundi 14 Rabîc Th-Thânî 1429 h./ 21 avril 2008
à la Résidence Cheikhoul Khadim à Touba.



***Traduit par l'Institut International
d'Etudes et de Recherches sur le Mouridisme (IIERM) sis au centre
Hizbut-Tarqiyyah derrière les HLM sur la route Bebel à Touba***

BP 136 Touba Tel : +221 33 975 10 29/ + 221 33 975 07 77 Fax : +221 33 975 52 40
Web : www.htcom.sn/ www.iiermtouba.com Email : ht@htcom.sn / iierm@htcom.sn

Que la Paix, la Miséricorde et la Bénédiction de Dieu soient sur vous.

A mes frères adeptes mourides, je vous adresse mes salutations les plus chaleureuses. J'ai moi-même convoqué cette rencontre dans le seul but de notre dessein commun, qui est cette ville sainte, propre à Serigne Touba, et de décliner les axes de travail que je veux mener avec vous dans la continuité de ce que nos honorables autorités qui m'ont précédé avaient entamés.

Tout d'abord, je tiens à vous dire que je renouvelle toute ma confiance à Serigne Mewndou Diakhaté exactement comme l'ont fait nos autorités qui m'ont précédé. D'ailleurs il n'y a pas longtemps, Serigne Saliou Mbacké – que l'Agrément de DIEU soit sur lui - l'avait même confirmé dans ses fonctions devant nous tous.

Je voudrais donc que tout le monde sache que cette confiance que mes supérieurs avaient envers lui, est la même que j'ai à telle enseigne que je le confirme à la tête de cette responsabilité (de chef de village). Car comme vous le savez, Touba constitue un titre foncier de droit exclusif à la pleine propriété de Cheikh Ahmadou Bamba dont il m'a aujourd'hui confié la tutelle. Par conséquent, je voudrais que chacun de vous (les chefs de villages) sache qu'il peut poursuivre les fonctions qu'il exerçait comme toujours, conscient qu'il agit en mon nom propre dans sa zone où il est mon œil et mon oreille et où il assure la fonction de représentant du Cheikh (Serigne Touba) qui veille à l'intégrité de l'enceinte sacrée qui était sa seule préoccupation.

La recommandation la plus importante que je puis vous donner, est que chacun s'évertue pour le mieux à s'appliquer dans son travail en commençant par condamner tout ce qui est proscrit par DIEU, par le Prophète (Paix et Salut de DIEU sur Lui) et par le Cheikh pour qu'il n'y soit pas permis et si c'était le cas, d'assainir le secteur le plus proprement, conformément aux vœux de son fondateur.

Chacun examinera la gestion foncière qui lui était dévolue de concert avec les services de l'urbanisme, du cadastre et le géomètre pour une connaissance plus précise des limites et l'état de la distribution des parcelles ; c'est-à-dire des terrains déjà attribués et ceux qui ne le sont pas à l'image de la situation qui m'a été présentée par Serigne Mewndou Diakhaté.

Il a déposé un rapport exhaustif de la gestion du domaine qui lui était confié. Il a fait un exposé clair qui m'a permis de comprendre toute la situation et c'est de cette manière je voudrais que tout le monde procède. Ainsi, on saura, dans chaque secteur de la ville, les limites de l'occupation et l'espace complémentaire non encore loti du titre foncier. Pour cela que personne ne procède à un lotissement privé (personnel). Partout où des terres seront disponibles et non encore loties dans le Titre Foncier, il faudra le signaler et après lotissement les occupants d'origine en bénéficieront, et le reste reviendra à la grande masse des talibés.

S'agissant de vos rapports avec la Communauté Rurale, continuez à travailler ensemble dans le respect des prérogatives de chacun. De votre côté, exhortez au recouvrement et au paiement des taxes rurales, car si vous ne vous acquittez pas de vos obligations fiscales, vous ne pourrez prétendre à la satisfaction de vos droits et de vos doléances. Voilà donc les principes et mécanismes de fonctionnement d'une Communauté Rurale. En ce qui me concerne, je m'engage à vous assister en mettant sur pied une commission qui accompagnera Makhtar Diakhaté dans le travail.

Cette commission comptabilisera les taxes collectées auprès de vos contribuables, examinera la destination des fonds et vous rendra compte.

Mon assistance du côté de Makhtar Diakhaté consistera après chaque démarrage d'un objectif ou d'un projet de développement, de commencer là où ses limites se feront sentir avec les moyens et les possibilités de l'argent du contribuable. Dans ce cas, j'interviendrai moi-même avec les talibés pour booster l'objectif et le finaliser.

Quant à cette commission, elle aura à valider tous les projets de développement en vue ; si Makhtar (le Président de la Communauté Rurale) est à même de les piloter, c'est tant mieux, il les réalise sinon, on m'informe et je m'investirai jusqu'à ce que cela se réalise là où c'est prévu avec l'appui des conseillers.

Dans le cadre de la mise en œuvre des grands travaux de Touba que le gouvernement est entrain de poursuivre, je sollicite la compréhension et la collaboration de chacun ; partout où, sur leur passage, la nature des travaux exigerait un déplacement d'une conduite d'eau ou la suppression d'une fosse septique qui, d'ailleurs, ne doit pas occuper une emprise sur la voie publique. Il faudra aussi lutter contre tout ce qui serait de nature à entraver la bonne marche des travaux de connivence avec tous les services compétents, car personne ne souhaiterait constituer une entrave à la bonne marche de l'intérêt commun.

S'agissant de la voie publique, j'invite ceux qui y disposent de cantines ou d'étals, de rejoindre les marchés ou de les loger dans leur maison pour éviter d'encombrer la voirie.

Quant à ceux qui circulent avec leurs marchandises communément appelés marchands ambulants, qu'on leur accorde la possibilité de continuer à vendre sans qu'ils ne se retrouvent en un quelconque point de rencontre pouvant toujours obstruer la voirie et entraver la fluidité du trafic, mais plutôt de continuer à faire leurs tours qui est le propre d'un marchand ambulant.

Et à propos des places qu'on appelle "makette", déclarées lieux de rendez-vous de malfaiteurs, créant des attroupements pour détrousser les autres et permettant aux voleurs d'y écouler leurs butins, elles doivent être systématiquement éradiquées, de même que tout lieu où se déroulent des actes répréhensibles. Je vous charge (vous les chefs de village) pour que de concert avec la police et la gendarmerie partout où vous constaterez de tels agissements, de les saisir pour qu'elles fassent le nécessaire. En retour, que la police et la gendarmerie prennent aussi toutes les dispositions pour intervenir partout où ces agissements sont signalés.

Aussi, je vous recommande d'accorder à tous les services qui sont présents à Touba, les égards qui siéent à leurs activités et qu'ils vous accordent en retour la même considération liée à vos fonctions.

Concernant le paiement des taxes, j'ai demandé qu'on fasse preuve d'indulgence à l'endroit de ceux dont le très faible revenu se résume à une petite camelote qu'ils vendent sur un petit plat comme moyen de subsistance. Ceci est valable pour les vendeurs de cacahuètes et consorts. Qu'ils soient dispensés.

Les propriétaires de magasins, de boutiques, de taxis, de charrettes et d'ateliers, devront s'acquitter des taxes prévues pour la Communauté Rurale, car c'est avec ces recettes qu'elle réalise son budget. Je n'ai pas donc dit que personne ne paye, mais ne je n'ai pas également demandé de généraliser l'acquittement des taxes.

Concernant l'administration des parcelles, je voudrais qu'elle soit régie par une procédure réglementaire afin de faciliter l'acquisition aux demandeurs dont la préoccupation d'un terrain est un besoin réel justifié. Je n'ai point affecté des parcelles à quelqu'un pour qu'il les garde sans les occuper ni les attribuer. Toutes les personnes à qui j'affecte des parcelles, c'est parce que je suppose qu'il y a derrière elles des gens dans le besoin afin qu'elles les leur attribuent pour occupation réelle.

Si donc douze mois après l'attribution d'une parcelle, aucune mise en valeur n'y est matérialisée, elle peut être réaffectée pour raison d'habitation à quelqu'un qui se présente avec ses bagages. Ainsi, on trouvera une autre parcelle à l'ancien bénéficiaire. Cette mesure est applicable à tout le monde.

Comme je vous l'ai dit plus haut, je mettrai sur pied une commission à laquelle je donnerai mandat, de connivence avec Serigne Mewndou et des éléments qu'il désignera pour administrer les parcelles et tout ce qui s'y rapporte.

La raison fondamentale qui est à la base de tout cela, est notre dessein commun de servir Borom Touba selon des méthodes transparentes dans la voie qu'avaient suivi les nobles autorités que nous avons remplacées tout en étant en phase avec l'évolution du monde moderne en dehors de tout conflit et de toute malveillance.

Ce sont là les dispositions que j'estime être à mesure de nous permettre de réaliser nos desseins à l'égard de cette ville, à l'image du vœu de son fondateur et qui nous procureront son agrément. Ceci nous fera bénéficier des grâces liées à sa prière suivante : ***'' Accorde une issue heureuse à ceux qui se consacrent à mon service et réalise leurs vœux ''***.

Amen. Que la Paix, la Miséricorde et la Bénédiction de Dieu soient sur vous.

El hadj Mouhamadou Lamine Bara MBACKE
Khalife Général des Mourides

Touba le 21 avril 2008

Après la lecture du discours par Serigne El hadj Fallou Ndiaye, le Khalife Général des Mourides a fait cette mise au point.

Vis à vis du gouvernement, nous devons faire de notre mieux pour obéir aux lois et règlements en vigueur dans la correction et leur stricte application sans tenter de les contrarier en quoi que ce soit.

C'est par la volonté de DIEU que ces autorités ont l'exercice du pouvoir et tiennent les rênes du pays ; et c'est fort de cela qu'ils nous viennent en aide pour lutter contre tout ce qui ne sied pas au statut de cette ville sainte et que nous ne sommes pas à mesure d'éradiquer. Il nous revient donc de reconnaître leur autorité.

Cette approbation de la légitimité du pouvoir témoigne qu'une telle responsabilité est de leur ressort. Car toute personne responsable doit accepter d'être sous une autorité légale ; si elle se soustrait de cette autorité, elle n'a aucune valeur.

Tout le monde sait qu'en ce qui nous concerne, nous approuvons le principe de la soumission à l'autorité ; par conséquent il faut obéir à leurs directives et éviter de les enfreindre.

Du côté de l'autorité, au vu de mon discours, je sollicite son assistance pour la sauvegarde de l'intégrité de la ville et ses dépendances, car cette cité est ce que nous avons de plus cher dans notre vie. Chacun a une parfaite connaissance que le bien qui lui échoit est sa propriété exclusive ; et nous, nous détenons un patrimoine unique que nous sommes les seuls à posséder. C'est pourquoi, nous sollicitons auprès du pouvoir civil une assistance à l'encontre de ceux qui mènent dans cette ville sainte des pratiques indécentes, contraires aux vœux de son fondateur. Qu'on fasse de sorte que ceux-ci soient dégagés loin de la ville, la paix sera ainsi garantie. Je vous remercie.

Toute personne qu'elle soit chef de carré ou chef de village, assumait un mandat au nom de quelqu'un d'autre ; son mandant devra donc le rappeler à l'exercice de ses fonctions et venir avec le dossier pour prendre de nouvelles orientations. Je m'adresse à tout le monde. Je n'exclue personne.

Mon souhait est que personne ne déroge à cela ; car tout manquement peut entraîner autre chose.

Je prie DIEU qu'il nous accorde la Paix et la Miséricorde. C'est tout ce que j'avais à vous dire.